



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC – ROUSSILLON

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

ARRÊTÉ N° 070206

**Composition du Conseil Economique et Social Régional
Arrêté modificatif n° 24**

**LE PRÉFET
DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PRÉFET DE L'HÉRAULT**

VU l'arrêté préfectoral n° 07-1088 du 24 octobre 2001 relatif à la composition nominative du Conseil Economique et Social Régional ;

VU la délibération de la réunion du comité régional CGT Languedoc-Roussillon du 26 mars 2007 ;

SUR proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

DEUXIÈME COLLÈGE :	REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES DES SALARIÉS (30 sièges)
---------------------------	--

II.1 10 représentants désignés par le Comité Régional CGT

M. Jean-Pierre ANDRAL	Secrétaire Général du Comité Régional CGT
Mme Louise BRUGEAUD	Trésorière du Comité Régional CGT
Mme Fabienne BATTINELLI	
Mme France DI GIUSTO	
M. Roland FABRE	
M. Bernard DUPIN	
Mme Eliane MAFFFE	
M. Marc FLEURY	
Mme Elisabeth ROEUSTELLI	
Mme Amy BARNOLIN	

ARTICLE 2 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet au 1^{er} avril 2007 et sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et des cinq préfectures de département de la région.

Fait à Montpellier, le 2 mai 2007

Le Préfet,

Michel THÉNAULT

0017